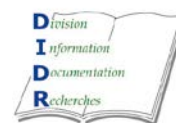


# AFGHANISTAN



23 mai 2017



## Vente et consommation d'alcool

### **Avertissement**

*Ce document a été élaboré par la Division de l'Information, de la Documentation et des Recherches de l'Ofpra en vue de fournir des informations utiles à l'examen des demandes de protection internationale. Il ne prétend pas faire le traitement exhaustif de la problématique, ni apporter de preuves concluantes quant au fondement d'une demande de protection internationale particulière. Il ne doit pas être considéré comme une position officielle de l'Ofpra ou des autorités françaises.*

*Ce document, rédigé conformément aux lignes directrices communes à l'Union européenne pour le traitement de l'information sur le pays d'origine (avril 2008) [cf. [https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes\\_directrices\\_europeennes.pdf](https://www.ofpra.gouv.fr/sites/default/files/atoms/files/lignes_directrices_europeennes.pdf) ], se veut impartial et se fonde principalement sur des renseignements puisés dans des sources qui sont à la disposition du public. Toutes les sources utilisées sont référencées. Elles ont été sélectionnées avec un souci constant de recouper les informations.*

*Le fait qu'un événement, une personne ou une organisation déterminée ne soit pas mentionné(e) dans la présente production ne préjuge pas de son inexistence.*

*La reproduction ou diffusion du document n'est pas autorisée, à l'exception d'un usage personnel, sauf accord de l'Ofpra en vertu de l'article L. 335-3 du code de la propriété intellectuelle.*

## Table des matières

1. Cadre juridique.....	3
1.1. Dispositions législatives .....	3
1.2. Application de la loi .....	3
1.2.1. Pour consommation d'alcool.....	3
1.2.1. Pour contrebande d'alcool.....	4
2. Provenance de l'alcool disponible en Afghanistan .....	4
2.1. Une importation illégale .....	4
2.2. Une production locale .....	5
3. Lieux de vente de boissons alcooliques.....	6
Bibliographie.....	7

**Résumé:** La vente et la consommation d'alcool sont interdites et pénalisées en Afghanistan. Cependant, il est facile de se procurer de l'alcool dans les différentes provinces afghanes.

**Abstract:** Drinking and selling alcohol is forbidden by law which is enforced in Afghanistan but alcohol is readily available in different provinces.

**Nota:** La traduction des citations en anglais est assurée par la DIDR.

## 1. Cadre juridique

### 1.1. Dispositions législatives

Avant l'adoption par le parlement afghan de la loi « contre les produits stupéfiants » en mai 2009<sup>1</sup> et de sa ratification le 14 juin 2010<sup>2</sup>, la législation prévoyait une peine maximale d'emprisonnement de dix mois ou des amendes comprises entre 60 et 120 dollars. Désormais, ceux qui vendent et consomment de l'alcool ont le même traitement juridique que les trafiquants de drogue et les consommateurs de stupéfiants<sup>3</sup>.

L'article 44 de ladite loi<sup>4</sup> dispose que toute personne consommant de l'alcool doit être punie selon la jurisprudence hanafite, et soit donc passible de 80 coups de fouet. L'article 45 de la même loi définit les condamnations pour contrebande d'alcool selon la quantité concernée. Ainsi, une peine de prison maximum de deux mois est encourue s'il s'agit d'un volume inférieur à un litre d'alcool (art.45.1), un volume d'un à dix litres d'alcool équivaut à une peine de prison comprise entre deux et six mois (art.45.2), dix à cinquante litres d'alcool peuvent être punis d'une peine de prison supérieure à six mois et inférieure à une année (art.45.3), une peine de prison comprise entre un an et trois années peut être demandée pour cinquante à cent litres d'alcool (art.45.4), une peine de prison comprise entre trois années et huit années peut être appliquée pour 100 à 500 litres d'alcool (art.45.5).

Si la quantité d'alcool illégal excède le volume de 500 litres, en sus d'une peine de huit années d'emprisonnement, six mois d'incarcérations seront ajoutés pour chaque unité supplémentaire de 50 litres (art.45.6). La peine de prison maximale ne peut être supérieure à 20 ans<sup>5</sup>.

Cependant, bien que l'alcool soit interdit en Afghanistan, il est « facilement disponible »<sup>6</sup>.

### 1.2. Application de la loi

#### 1.2.1. Pour consommation d'alcool

Dès sa ratification, cette loi a été appliquée par les juges de la province de Nangarhar. Selon Abdul Qayum, procureur général de cette province, la condamnation à 80 coups de fouet a été prononcée à dix reprises entre juin 2010 et juin 2011<sup>7</sup>. *Radio Free Europe/Radio Liberty* rapporte l'exécution de cette sentence dans la province de Baghlan en avril 2012<sup>8</sup>. Quant au quotidien *Pajhwok Afghan News*, il évoquait 7 condamnations de ce type dans la ville d'Hérat pour l'année scolaire en cours en février 2013<sup>9</sup>. Selon le statut de la personne concernée, il semble possible d'y échapper comme Syed Massoud Sadat, maire de la capitale provinciale de Baghlan, Pol-e Khomri, qui arrêté pour consommation d'alcool et « crime moral » a promptement été libéré<sup>10</sup>.

---

<sup>1</sup> *Institute for War and Peace Reporting* (IWPR), 17/06/2009

<sup>2</sup> Version officielle de la loi en dari: <http://mcn.gov.af/Content/files/Drug.pdf>

<sup>3</sup> IWPR, 17/06/2009

<sup>4</sup> Traduction non officielle en langue anglaise : [https://www.unodc.org/res/cld/document/law-on-campaign-against-intoxicants--drugs-and-their-control\\_html/OG\\_01025.Law\\_on\\_Campaign\\_against\\_Intoxicants\\_Drugs\\_English.pdf](https://www.unodc.org/res/cld/document/law-on-campaign-against-intoxicants--drugs-and-their-control_html/OG_01025.Law_on_Campaign_against_Intoxicants_Drugs_English.pdf), p.17

<sup>5</sup> Traduction non officielle en langue anglaise : [https://www.unodc.org/res/cld/document/law-on-campaign-against-intoxicants--drugs-and-their-control\\_html/OG\\_01025.Law\\_on\\_Campaign\\_against\\_Intoxicants\\_Drugs\\_English.pdf](https://www.unodc.org/res/cld/document/law-on-campaign-against-intoxicants--drugs-and-their-control_html/OG_01025.Law_on_Campaign_against_Intoxicants_Drugs_English.pdf), p.17-18

<sup>6</sup> BEZHAN Frud, 28/07/2015; IWPR, 17/06/2009

<sup>7</sup> IWPR, 25/10/2011

<sup>8</sup> BEZHAN Frud, 12/04/2012

<sup>9</sup> *Pajhwok Afghan News*, 08/02/2013

<sup>10</sup> *Pajhwok Afghan News*, 28/03/2013

### 1.2.1. Pour contrebande d'alcool

La loi est appliquée aussi pour les personnes qui s'adonnent à la contrebande et au trafic d'alcool. La *Criminal Justice Task Force* (CJTF)<sup>11</sup>, chargée de juger les personnes impliquées dans des crimes graves liés aux stupéfiants et à l'alcool<sup>12</sup>, relève que 463 affaires lui ont été transmises pour l'année solaire du 21/03/2016 au 20/03/2017 pour un volume total de 1 300 litres d'alcool pur et de 113 327 litres d'alcool. Le nombre d'affaires liées à l'alcool n'est pas mentionné dans le dernier apport annuel de la CJTF<sup>13</sup>.

En juin 2015, le porte-parole de la CJTF a déclaré que 11 dossiers liés à l'alcool avait été transmis à cette unité au premier semestre 2015 tandis qu'ils en avaient reçu 42 en 2014 ayant conduit à des peines d'emprisonnement dont des peines de 20 années. Le ministre de l'Intérieur mentionne quant à lui l'arrestation de 2 800 personnes entre les mois de mars 2014 et 2015 pour trafic d'alcool<sup>14</sup>. Le ministère chargé de la Lutte contre les stupéfiants fournit les données suivantes : 181 saisies d'alcool ayant conduit à des arrestations dans 141 des cas entre mars 2013 et 2014 et pour l'année solaire précédente, 157 saisies dont 117 cas d'arrestations<sup>15</sup>. Ces données sont réparties régionalement de cette manière<sup>16</sup> :

Région	21/03/2012- 20/03/2013	20/03/2013- 20/03/2014
Centre	42	78
Est	20	21
Nord-est	19	13
Nord	44	36
Sud	5	10
Ouest	27	23

## 2. Provenance de l'alcool disponible en Afghanistan

### 2.1. Une importation illégale

L'aéroport international de Kaboul est un point d'entrée de l'alcool en provenance d'Inde<sup>17</sup> et de Dubaï<sup>18</sup> avec la complicité des autorités douanières et aéroportuaires. Il est autorisé via ce poste frontière d'importer en Afghanistan 2 litres d'alcool a selon le quotidien *Pajhwok Afghan News*<sup>19</sup>, tandis qu'un correspondant de *Radio free Europe/Radio Liberty* précise que seuls les étrangers peuvent introduire de l'alcool via cet aéroport et à hauteur d'une seule bouteille par personne<sup>20</sup>. Par exemple, un député de Kandahar, Hameedzai Lalai, a été accusé d'importer de l'alcool par ce point d'entrée en utilisant son passeport de parlementaire et en menaçant un employé des douanes<sup>21</sup>.

<sup>11</sup> Institution créée en 2005 par l'Etat afghan

<sup>12</sup> Soit la possession de plus de 50 litres d'alcool.

<sup>13</sup> Criminal Justice Task Force, s.d.,

<sup>14</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>15</sup> Islamic Republic of Afghanistan, Ministry of Counter Narcotics, 12/2014, p.85

<sup>16</sup> Islamic Republic of Afghanistan, Ministry of Counter Narcotics, 12/2014, p.86

<sup>17</sup> *Pajhwok Afghan News*, 19/04/2017

<sup>18</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015; Afghanistan Customs Department, 01/06/2013

<sup>19</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>20</sup> BEZHAN Frud, 28/07/2015

<sup>21</sup> *Pajhwok Afghan News*, 13/05/2013

Les pays d'Asie centrale sont d'autres fournisseurs d'alcool, notamment en bière et en vodka<sup>22</sup>. Les boissons sont introduites en Afghanistan via le port de Haraitan situé dans la province de Balkh et frontalier de l'Ouzbékistan<sup>23</sup>, et via la province de Kunduz par la ville portuaire et frontalière du Tadjikistan, Sher Khan<sup>24</sup>. En septembre 2011, les forces de sécurité ont d'ailleurs intercepté plus de mille bouteilles d'alcool dans un district frontalier du Tadjikistan, Eshkashem (province de Badakhshan)<sup>25</sup>. Selon le porte-parole de la police de la province de Kunduz, de l'alcool est introduit à partir du même pays dans le district d'Imam Sahib en connivence avec les insurgés qui laisseraient passer la marchandise dans les zones sous leur contrôle contre le versement de pots-de-vin<sup>26</sup>.

Grâce à la corruption des autorités douanières, le Pakistan est un autre pays d'origine de l'alcool circulant en Afghanistan<sup>27</sup>. Celui-ci est introduit dans les provinces frontalières de Kandahar et Nangarhar via les postes frontières de Spin Boldak et Torkham<sup>28</sup>. Ainsi à l'été 2012, 6 500 bouteilles d'alcool fabriqué aux Emirats arabes unis ont été saisies près de la ville de Farah dans un camion en provenance de Kandahar<sup>29</sup>. Le département des douanes mentionne aussi la saisie de containers d'alcool aux douanes de la ville de Nimroz<sup>30</sup>. En juin 2016, ce sont 11 containers remplis de 89 533 litres d'alcool qui ont été découverts dans un quartier de Kaboul. L'importation de centaines de containers d'alcool en Afghanistan est rendue possible par la corruption de fonctionnaires et le soutien de membres du gouvernement<sup>31</sup>. C'est aussi grâce à la corruption que certains magasins, notamment dans le quartier kabouliote de Shahr-e naw, peuvent continuer à vendre de l'alcool<sup>32</sup>.

## 2.2. Une production locale

Le quotidien *Pajhwok Afghan News* a enquêté sur l'alcool en Afghanistan en 2015. Ainsi, du vin serait produit dans le nord du pays, transporté dans des bouteilles en plastique de 1,5 litre vendues 750 afghanis l'unité (soit environ 9,8 euros) dans la capitale afghane. Quant à l'alcool fabriqué par des particuliers à Kaboul, un vendeur du quartier de Shahr-e naw explique que celui-ci est versé dans des bouteilles d'alcool de marques internationales. On peut aussi trouver du vin dans la ville de Mazar-e Sharif où l'alcool serait produit dans les quartiers de Baba Qambar et Sherabad ; quant à la province de Bamyân, la production se fait dans le district de Shibar<sup>33</sup>. Un autre article de *Pajhwok Afghan News* rapporte la saisie de matériel permettant de fabriquer de l'alcool chez un particulier dans le district de Guzra situé dans la province d'Hérat<sup>34</sup>. Dans le district d'Andkhoy (province de Faryab) est produit un vin éponyme qui serait recherché et connu en raison de sa qualité et de son goût. En 2014, plus de 1 000 litres de raisins fermentés ont été confisqués dans la ville de Maymana (province de Faryab)<sup>35</sup>. Enfin,

---

<sup>22</sup> BEZHAN Frud, 28/07/2015

<sup>23</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>24</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015; *Pajhwok Afghan News*, 05/06/2011; *Pajhwok Afghan News*, 04/03/2012

<sup>25</sup> *Pajhwok Afghan News*, 28/09/2011

<sup>26</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>27</sup> *Pajhwok Afghan News*, 24/01/2013

<sup>28</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>29</sup> *Pajhwok Afghan News*, 06/07/2012

<sup>30</sup> Afghanistan Customs Department, 01/06/2013; Afghanistan Customs Department, 12/10/2013

<sup>31</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>32</sup> BEZHAN Frud, 28/07/2015

<sup>33</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>34</sup> *Pajhwok Afghan News*, 14/03/2013

<sup>35</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

plusieurs usines produisant de l'alcool ont été fermées à Kaboul entre avril et octobre 2015 et leurs employés ont été incarcérés<sup>36</sup>.

### 3. Lieux de vente de boissons alcooliques

Selon les informations recueillies par *Pajhwok Afghan News*, il est possible de trouver de l'alcool dans différents quartiers de la capitale afghane : plusieurs magasins vendent du vin dans la Flower street du 10<sup>ème</sup> district de police, dans le quartier de Shahr-e naw se trouveraient une trentaine de magasins vendant de l'alcool local et étranger à des prix variant de 350 (environ 4,5 euros) à 7 000 (environ 91 euros) afghanis<sup>37</sup> selon *Pajhwok Afghan News* et pouvant coûter jusqu'à 200 dollars pour les spiritueux<sup>38</sup>. Dans la capitale afghane et ses environs, d'autres endroits sont connus pour vendre de l'alcool : les quartiers de Kart-e shahar, Taimani et Binayee<sup>39</sup> et les environs du réservoir de Qargha<sup>40</sup>. Selon un interlocuteur de *Pajhwok Afghan News*, les transactions commerciales se font par téléphone<sup>41</sup>. On pouvait trouver des bières au marché kabouliote « bazar Bush » provenant des bases militaires étrangères ou de magasins fournissant les étrangers, mais son approvisionnement a diminué depuis le retrait des troupes américaines d'Afghanistan<sup>42</sup>.

Dans la province de Balkh, des lieux de ventes sont situés dans le district de Khulm et à Mazar-e Sharif : près de la porte de Balkh, du lycée Bakhtar, de Nar-e Shahi et du carrefour Hairatan. Dans cette même ville, un hôtel fréquenté par les étrangers sert du vin, l'Asian spice (anciennement Delhi bar) et toutes les sortes d'alcool sont disponibles au bazar principal où l'alcool est approvisionné avec la complicité de certains fonctionnaires, eux-mêmes consommateurs. Dans la province de Nangarhar, il y aurait plusieurs points de vente de bières et d'alcools acheminés illégalement du Pakistan et de Kaboul. A Kunduz, l'alcool se trouve dans les marchés de fruits et aux domiciles des particuliers<sup>43</sup>.

---

<sup>36</sup> *Pajhwok Afghan News*, 25/10/2015

<sup>37</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>38</sup> BEZHAN Frud, 28/07/2015

<sup>39</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>40</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015; *The New York Times*, 22/06/2012

<sup>41</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

<sup>42</sup> BEZHAN Frud, 28/07/2015

<sup>43</sup> *Pajhwok Afghan News*, 11/06/2015

## Bibliographie

Sites web consultés en mai 2017

### Institutions nationales

Criminal Justice Task Force, "Annual Report 2016/2017", s.d., <http://cjtf.gov.af/english/454/Annual+Report+2016%2F2017>

Islamic Republic of Afghanistan, Ministry of Counter Narcotics, *2013 Afghanistan Drug Report*, 12/2014, 102 p., <http://mcn.gov.af/Content/files/AFGHANISTAN-DRUG-REPORT13-FINAL-ONLINE-161214.pdf>

Afghanistan Customs Department, "Alcoholic Drinks seized by Afghan Customs Officers in Nemrooz Customs house", 12/10/2013, <http://customs.mof.gov.af/en/news/alcoholic-drinks-seized-by-afghan-customs-officers-in-nemrooz-customs-house-2>

Afghanistan Customs Department, "Alcoholic Drinks seizure in Nimrooz Customs", 01/06/2013, <http://customs.mof.gov.af/en/news/20878>

### Médias

*Pajhwok Afghan News*, "11 held, drug smuggling bid to India, UAE foiled", 19/04/2017, <http://www.pajhwok.com/en/2017/04/19/11-held-drug-smuggling-bid-india-uae-foiled>

*Pajhwok Afghan News*, "11 containers full of alcoholic drinks seized in Kabul", 11/06/2016, <http://www.pajhwok.com/en/2016/06/11/11-containers-full-alcoholic-drinks-seized-kabul>

*Pajhwok Afghan News*, "Over 1,000 criminal cases registered in Kabul in 6 months", 25/10/2015, <http://www.pajhwok.com/en/2015/10/25/over-1000-criminal-cases-registered-kabul-6-months>

BEZHAN Frud, "Kabul Vendors Buzzing Over Alcohol-Free Beer", *Radio Free Europe/Radio Liberty* (RFE/RL), 28/07/2015, <http://gandhara.rferl.org/a/kabul-vendors-buzzing-over-alcohol-free-beer/27156592.html>

*Pajhwok Afghan News*, "Alcohol production, smuggling, sale and consumption", 11/06/2015, <http://www.dir.pajhwok.com/en/2015/06/11/alcohol-production-smuggling-sale-and-consumption>

*Pajhwok Afghan News*, "Zakhilwal names MPs involved in smuggling", 13/05/2013, <http://www.pajhwok.com/en/2013/05/13/zakhilwal-names-mps-involved-smuggling>

*Pajhwok Afghan News*, "Mayor suspended on moral grounds", 28/03/2013, <http://www.pajhwok.com/en/2013/03/28/mayor-suspended-moral-grounds>

*Pajhwok Afghan News*, "Bomb makers held in Herat", 14/03/2013, <http://www.pajhwok.com/en/2013/05/14/bomb-makers-held-herat>

*Pajhwok Afghan News*, "Herat court orders 80 lashes to man", 08/02/2013, <http://www.pajhwok.com/en/2013/02/08/herat-court-orders-80-lashes-man>

*Pajhwok Afghan News*, "Officials bribed to allow smuggling", 24/01/2013, <http://www.pajhwok.com/en/2013/01/24/officials-bribed-allow-smuggling>

*Pajhwok Afghan News*, "3 held with banned beverages in Farah", 06/07/2012, <http://www.pajhwok.com/en/2012/07/06/3-held-banned-beverages-farah>

*The New York Times*, "Witnesses describe brazen attack on resort hotel near Kabul", 22/06/2012, <http://www.nytimes.com/2012/06/23/world/asia/26-die-as-afghan-forces-fight-taliban-at-hotel.html>

BEZHAN Frud, "Afghan Lashing Highlights Use of Shari'a Law", *Radio Free Europe/Radio Liberty* (RFE/RL), 12/04/2012, [http://www.rferl.org/a/afghan\\_lashing\\_highlights\\_use\\_of\\_sharia\\_law/24546546.html](http://www.rferl.org/a/afghan_lashing_highlights_use_of_sharia_law/24546546.html)

*Pajhwok Afghan News*, "Daily Security Brief", 04/03/2012, <http://www.pajhwok.com/en/2012/03/04/daily-security-brief-march-4-2012>

*Institute for War and Peace Reporting* (IWPR), "Alcohol Users Face Lash in Afghan Province", 25/10/2011, <https://iwpr.net/global-voices/alcohol-users-face-lash-afghan-province>

*Pajhwok Afghan News*, "Foreigners held with alcohol", 28/09/2011, <http://www.pajhwok.com/en/2011/09/28/foreigners-held-alcohol>

*Pajhwok Afghan News*, "8 drug sellers held in Lashkargah", 02/08/2011, <http://www.pajhwok.com/en/2011/08/02/8-drug-sellers-held-lashkargah>

*Pajhwok Afghan News*, "Tajikistan citizen convicted of alcohol trafficking", 05/06/2011, <http://www.pajhwok.com/en/2011/06/05/tajikistan-citizen-convicted-alcohol-trafficking>

*Institute for War and Peace Reporting* (IWPR), "Drinkers Dismissive of Latest Alcohol Ban", 17/06/2009, <https://iwpr.net/global-voices/drinkers-dismissive-latest-alcohol-ban>

## Texte législatif

Loi contre les produits stupéfiants, 06/2010, traduction non officielle:

[https://www.unodc.org/res/cld/document/law-on-campaign-against-intoxicants--drugs-and-their-control.html/OG\\_01025.Law\\_on\\_Campaign\\_against\\_Intoxicants\\_Drugs\\_English.pdf](https://www.unodc.org/res/cld/document/law-on-campaign-against-intoxicants--drugs-and-their-control.html/OG_01025.Law_on_Campaign_against_Intoxicants_Drugs_English.pdf)

Version officielle de la loi en dari: <http://mcn.gov.af/Content/files/Drug.pdf>